



Commune de  
**Beaufort**

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 11 OCTOBRE 2021, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 4 octobre 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19

**PRESENTS** : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, MORAND Céline, BURDET Nelly, HORNECKER Justine, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MORAND Céline

---

***Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.***

Monsieur le Maire propose de rajouter deux sujets à l'ordre du jour, ce qui est accepté : d'une part l'autorisation de déposer un dossier pour l'agrément de la zone de transit (dépôt de matériaux) du Moulin du Pont, d'autre part la création des postes d'agents recenseurs.

➤ **LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ : DEFINITION DES PRIX DE VENTE DES 5 LOTS ET DES CRITERES D'ATTRIBUTION**

Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté en date du 30 novembre 2006, le permis d'aménager du lotissement La Marzellaz a été accordé pour la création d'un lotissement de 18 lots (73 034 06D4002). Par suite, la vente des 5 lots (numéros 1, 11, 12, 13, 14) représentant une surface totale de 4 897 m<sup>2</sup> n'a pu être réalisée au regard d'un problème juridique d'ordre privé. Ce problème juridique a été levé en juillet 2021 et la collectivité est en capacité de procéder à la mise en vente de ces 5 lots.

Il rappelle également à l'assemblée la nécessité de faciliter l'accès à la propriété en tant que résidence principale aux jeunes ménages et à ceux désireux de s'installer sur la Commune de Beaufort. De ce fait, les tarifs de vente de parcelles sont fixés dans l'objectif d'intérêt général de la Commune de voir s'installer des ménages à l'année pour faire vivre la Commune et ses services publics et de faciliter l'accès aux ménages modestes pour lesquels, sans proposition de terrains à prix abordable, la propriété ne serait pas possible.

Le Conseil valide à l'unanimité les prix proposés pour les 5 lots ainsi que les critères de sélection qui ont été travaillés et proposés par la Commission urbanisme suite à un travail avec l'ensemble des élus. Les principales dispositions sont les suivantes :

- Le prix des lots est établi entre 65 €/m<sup>2</sup> (lot 1) et 70 €/m<sup>2</sup> pour les autres lots.
- Seront prioritaires les personnes souhaitant acquérir un lot en vue d'une résidence principale (la délibération fixe à ce titre les critères d'éligibilité).
- La date de remise des candidatures a été fixée au 1<sup>er</sup> mars 2022.

Ces informations seront transmises à l'ensemble des personnes ayant fait part de leur intérêt pour ce projet et feront l'objet d'une large diffusion.

#### ➤ **VALIDATION DU DOSSIER DE MODIFICATION DU PLU**

Monsieur Bruno VIALLET, Adjoint à l'urbanisme, présente les principales dispositions du dossier de modification simplifiée du PLU préparé par le cabinet EPODE en lien avec la Commission urbanisme.

Les principales dispositions de cette modification sont les suivantes :

- Corrections d'erreurs matérielles.
- Modification de quelques points du règlement du PLU (règles pour stationnements, hauteur des constructions, ...).
- Matérialisation des bâtiments à vocation patrimoniale (quelques 37 chalets EDF situés à l'entrée d'Arêches et de Beaufort, témoins de l'histoire de la Commune) et intégration de règles permettant de conserver leur architecture.
- Modification d'emplacements réservés.
- Changement de destination nouvellement autorisé pour 8 bâtiments pré identifiés.
- Modification de zonage à Roselend (intégration du chalet du club nautique au STECAL).
- Modifications de zonage sur le secteur de la base de loisirs de Marcôt et de l'OAP de Marcôt.

Il a été décidé de ne pas donner suite aux demandes de modifications de zonage d'une part sur le plateau du Cuvy, d'autre part aux Outards : s'agissant de ce point, la Commune était sollicitée pour déclasser du terrain Aa en A afin de permettre l'extension d'un bâtiment agricole. La Commission agricole a longuement réfléchi à ce sujet et a décidé de ne pas donner suite à cette demande, malgré l'intérêt du projet. En effet, la Commission souhaite que le foncier agricole classé en Aa soit figé et ne subisse aucune restriction de surface, ce dans l'intérêt de garantir aux agriculteurs les surfaces d'exploitation nécessaires à leur activité.

La réflexion pourrait être poursuivie néanmoins avec comme impératif la nécessité de compenser à l'identique les surfaces perdues.

Le dossier étant finalisé, la procédure administrative correspondante à la modification simplifiée va pouvoir être engagée.

#### ➤ **VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA PIERRE**

Monsieur le Maire rappelle les décisions antérieures par lesquelles la procédure de vente de l'ancienne école de La Pierre a été engagée. Dans le délai de remise des candidatures, l'offre de Madame CHAMIOT-PONCET Anne-Marie est parvenue. Le

Conseil décide de retenir cette proposition au prix de 176 000 € (conforme à l'avis des Domaines). La préparation de l'acte sera confiée à l'étude de Maîtres BOULLE et DARPHIN, Notaires à Albertville, étant précise que le Conseil souhaite une signature de cette vente avant la fin de l'année 2021.

➤ **ACHAT DE TERRAIN SECTEUR LE PLANAY**

Le Conseil est informé de l'opportunité d'acquérir des parcelles de terrain situées au Planay qui permettraient notamment de réaliser des stationnements utiles pour la clientèle du domaine skiable et décide l'acquisition à Monsieur TISSOT Daniel de ses parcelles, au tarif de 0,6 € par m<sup>2</sup>.

➤ **CONVENTION AVEC L'AAB POUR LES LOCAUX DE LA GARDERIE LA CLE DES CIMES (CENTRE DE LOISIRS)**

Le Conseil est informé qu'une solution provisoire pour l'accueil des enfants du centre de loisirs (les mercredis et vacances de toussaint 2021) est possible dans les locaux de la garderie située à La Clé des Cimes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante intégrant un montant de location de 500 € sur la période d'octobre à décembre, auquel se rajoutent les charges.

Une réflexion est en cours au sein des 4 Communes du Beaufortain afin de trouver un lieu d'accueil pérenne pour le centre de loisirs, service important pour les populations du territoire, et il conviendra également de trouver un lieu d'accueil à compter des vacances de Noël, la garderie de La Clé des Cimes étant à nouveau occupée.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ **APPROBATION DES PIDA (PLAN D'INTERVENTION POUR LE DECLENCHEMENT DES AVALANCHES) DE LA STATION D'ARECHES-BEAUFORT**

Le Conseil approuve à l'unanimité les différents PIDA mis à jour pour la saison hivernale 2021/2022 (PIDA général, hélicoptère, avalancheur et Pierra Menta).

➤ **ACTUALISATION DES FRAIS DE SECOURS, DES TARIFS DES TRANSPORTS SANITAIRES BAS DES PISTES AUX CABINETS MEDICAUX**

Le Conseil actualise à l'unanimité les tarifs des frais de secours applicables sur le territoire de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 (avec une augmentation de 1 % par rapport aux tarifs 2020) et adopte le principe de remboursement de tous les frais engagés par la Commune à l'occasion de la mise en œuvre de procédés visant à rechercher, secourir, rapatrier les personnes accidentées, malades, disparues ou perdues lors de la pratique de l'ensemble des activités de loisirs et sportives.

Les tarifs relatifs aux secours hélicoptérés (prestataire SAF) seront validés lors de la séance du 15 novembre 2021.

➤ **TELECABINE DU BOIS : PRESENTATION ET VALIDATION DU PROTOCOLE**

Monsieur le maire rappelle que, par ordonnance du 16 juillet 2021, le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté la demande de nomination d'expert au motif que les mouvements de terrain n'étaient pas justifiés, sans qu'il ait pris en considération tous les documents supplémentaires fournis. Par suite, lors de la séance du 2 août 2021, il a

été décidé de travailler sur un protocole d'accord amiable avec comme objectif l'ouverture de l'appareil en décembre 2021.

Le cabinet SAGE a été également retenu (expert géotechnicien et hydrogéologue), sa mission consistant à définir les travaux à réaliser articulés autour de deux volets : l'étude hydrogéologique du massif (investigations complémentaires pour préciser la compréhension et l'ampleur du glissement de terrain qui affecte la zone) et de l'appareil (mettre en place sur le P1 un dispositif qui permette à minima de réaligner le câble dans le plan des voies de la gare pour revenir dans les tolérances et plage de réglage des voies et de leurs sécurités). Dans son premier rendu, Sage indique qu'il faut prendre encore au moins 8 à 9 mois de recul pour affiner la compréhension du mouvement.

Lors de sa séance du 13 septembre 2021, le Conseil a pris connaissance du projet de protocole amiable à intervenir avec POMA, qui intègre notamment les objectifs ainsi que les moyens techniques à mettre en œuvre, qui consistent en une solution mécanique dont le coût était à l'étude et a donné un accord de principe pour engager ces travaux.

Le coût définitif s'établit à 80 328 € HT, et cette opération est réalisable dans le délai défini afin de permettre le fonctionnement de la télécabine pour la prochaine saison d'hiver, la visite d'inspection du STRMTG étant prévue le 30 novembre 2021.

S'agissant des moyens administratifs, deux solutions sont encore à l'étude, mais le protocole avec POMA semble être la solution la plus appropriée.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les échanges en ce sens et à finaliser les accords nécessaires.

#### ➤ **CONVENTION AVEC MOUNTAIN GAMES**

Le Conseil est informé de la demande de Mountain Games (organisateur de jeux d'énigme) visant à étendre son activité et à prolonger à l'année la convention de location du grenier situé en face de la Coopérative de Beaufort.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'occupation du domaine public à intervenir avec Mountain Games moyennant un loyer annuel de 1 800 €.

#### ➤ **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), constituée au sein de la Communauté d'agglomération Arlysère, s'est réunie le 9 septembre 2021 pour évaluer les charges liées aux transferts par les Communes ainsi que les charges résultant d'une restitution de compétences.

Le rapport de la Commission se doit d'être entériné par la majorité qualifiée des Conseils municipaux et il sera accompagné de l'avis des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'agglomération, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives de l'exercice 2021.

La Commune de Beaufort est principalement concernée en 2021 par le transfert à l'agglomération de la compétence SDIS, ainsi que par le retour d'une somme de 13 368 € pour le soutien aux associations d'intérêt supra communal.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées étant précisé que le montant de l'Attribution de Compensation en 2021 reversé à la Commune de Beaufort s'élève à 2 817 880 €.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT (GEMAPI) POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION SECTEUR LES ILES**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter du Département, au titre de la compétence GEMAPI, une subvention au taux de 30 %, pour les travaux de protection contre les inondations du bourg de Beaufort sur le secteur des Iles dont le coût est de 63 000 €.

➤ **DOSSIER REGLEMENTAIRE LE MOULIN DU PONT**

Le Conseil est informé de la nécessité de déposer un dossier réglementaire pour autoriser le site du Moulin du Pont à être considéré comme une zone de transit des matériaux issus du glissement des Iles en vue de leur recyclage. Une convention a été établie en ce sens avec l'entreprise MARTOIA qui réalise du concassage pour recycler ces matériaux, la Commune bénéficiant ainsi d'un volume pour ses propres besoins.

➤ **CREATION DE POSTES PERSONNEL COMMUNAL**

Afin d'organiser le Service technique en vue du départ en retraite en 2022 de deux agents de ce service (électricien et menuisier), le Conseil autorise la création de deux postes ainsi que les formalités correspondantes.

➤ **RECENSEMENT DE LA POPULATION : CREATION DES POSTES DE COORDONNATEUR COMMUNAL ET D'AGENTS RECENSEURS**

Le Conseil prend connaissance des modalités d'organisation du recensement de la population qui aura lieu du 3 janvier 2022 au 28 février 2022 et fixe à 8 le nombre de postes d'Agents Recenseurs créés, ainsi que les conditions de leur rémunération.

➤ **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

Commission sociale :

- Point sur le dossier de logement des saisonniers : 3 logements au sein des bâtiments OPAC de la Forge et du Creux. Souhait de louer un autre appartement au regard de la demande. Le sujet du rachat éventuel d'un bâtiment sur Arêches permettant de satisfaire cet important besoin est à l'étude
- Tenue des Assemblées générales des associations avec participation des élus
- Repas des aînés : il aura lieu cette année (date à voir selon les disponibilités des élus et des salles)
- Madame Céline MORAND a fait part de son intérêt pour intégrer la Commission sociale (avis favorable)
- Un point sur l'avancement des dossiers de cette Commission sera proposé à chaque réunion du Conseil municipal

Commission patrimoine :

- Bilan satisfaisant des Journées du patrimoine et de la fête de la Cayère
- Projets citoyens : les résultats des votes seront connus prochainement

#### Commission forêt :

- Vente des coupes d'automne : une coupe (Col du Pré) vendue au prix de retrait
- Journée formation tronçonneuse organisée par l'ABB : 24 participants
- Coupe Roche noire (sécurité) reportée à l'automne 2022, compte tenu de la nécessité de disposer des décisions de l'Etat s'agissant des subventions, info à donner aux propriétaires par courrier

#### Commission sport :

- Projet Marcôt : des premiers éléments issus du travail d'ABEST ont été reçus (plans), réunion à caler avec ABEST pour échange avant finalisation du dossier

#### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée prend connaissance :

- Du bilan de la 25<sup>ème</sup> édition du Salon des Sites du goût (9 et 10 octobre) : bilan satisfaisant avec 6 500 visiteurs (dont 3 264 entrées payantes), satisfaction des visiteurs et exposants et, en perspective, une implication supérieure de la Coopérative laitière du Beaufortain pour 2022
- Des premiers retours des questionnaires sur les besoins en matière de logements

**Le Maire,**



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE  
LUNDI 15 NOVEMBRE 2021**